Avril 2002 Socio-économique 102

INITIATIVES VISANT À CONSERVER LE PARC DE MAISONS DE CHAMBRES ET À EN STABILISER L'OCCUPATION

Introduction

À part le logement social, les maisons de chambres et les bâtiments appelés, dans certaines régions, *single room occupancy (SRO)*, sont la forme la moins coûteuse de logement permanent et sont essentiels pour les personnes seules à revenu très faible. L'étude de la SCHL intitulée *Facteurs de réglementation touchant le maintien et l'accroissement du parc de maisons de chambres* (2000) présente plusieurs stratégies pour stabiliser le parc de maisons de chambres, constamment menacé par diverses forces.

La présente étude examine d'autres démarches pour conserver le parc de maisons de chambres et de SRO et en stabiliser l'occupation. Plusieurs initiatives sont examinées dans le cadre de sept études de cas portant sur :

- La réduction des conflits
- La sensibilisation du public
- Le développement communautaire
- La construction de bâtiments et
- Le logement supervisé.

De bonnes relations entre propriétaires et locataires et de locataire à locataire ont de nombreux avantages, notamment une meilleure conservation de même que l'expansion du parc de maisons de chambres, la conscience de droits et devoirs juridiques et un bon entretien des lieux. La participation des propriétaires et des locataires au processus de planification et d'aménagement évite les conflits futurs. En outre, la sensibilisation et l'information du public sont essentielles à la conservation et à l'expansion du parc de maisons de chambres. Une démarche proactive faisant appel à tous les intéressés, comme les voisins, les locataires, les politiciens et les promoteurs peut éviter l'attitude « Pas dans ma cour ». Des associations communautaires locales, sans but lucratif et bénévoles peuvent constituer des partenariats et des alliances autour des maisons de chambres et des SRO, parce qu'il y a partage des risques, des bénéfices et du savoir-faire de toutes les parties. L'assouplissement des codes du bâtiment et des règlements de zonage a aussi son importance. Offrir un guichet unique pour permettre aux propriétaires de légaliser des bâtiments non enregistrés encourage la conservation, la modernisation, la sécurité des locataires et des loyers modiques. Le logement supervisé offre un « continuum de soins » pour les locataires non autonomes qui auront un logement sûr et abordable et réduiront le nombre de visites aux salles d'urgence et aux agences de services.

Étude de cas A : Intervention de crise coordonnée – Bureau de location de la ville de Toronto

Le bureau de location [Rental Housing Office (RHO)] de la ville de Toronto a été mis sur pied en janvier 2000 et financé par la ville en réponse à l'une des huit recommandations du Mayor's Task Force on Homelessness (groupe de travail du maire sur les sans-abri) : l'absence de système global d'information sur le logement. Accessible par téléphone et par Internet, le RHO vise à servir les principaux intervenants qui fournissent déjà de l'information, des conseils et un soutien aux locataires et aux propriétaires, notamment trois organismes qui s'occupent des maisons de chambres. Le RHO ne fait pas double emploi avec les services juridiques et de logement communautaires, mais fournit des références et facilite l'échange d'information sur la prévention de l'expulsion des locataires.

62778

SCHL CMHC
AU COEUR DE L'HABITATION
Canada

À titre de facilitateur pour un réseau d'organismes et de forum pour les intervenants, le RHO fournit :
1) la coordination entre les fournisseurs d'information, comme le comité consultatif sur les logements locatifs;
2) la communication et la diffusion d'une liste de renvois à ses services de consultation et d'information pour les locataires et les propriétaires;
3) des recherches et le suivi des tendances du logement et des mesures législatives en vue de recommandations sur les politiques au conseil municipal;
4) la direction de projets spéciaux comme un fonds de défense des locataires, une ligne d'information, un programme et une campagne de sensibilisation sur les droits et les obligations des locataires. Le RHO offre aussi des documents traduits de même que des séances d'information pour la police sur les droits des propriétaires et des locataires.

Considéré comme un projet à durée indéterminée mais non permanent relevant de fonctionnaires municipaux, le comité consultatif du RHO se réunit tous les trimestres. Les besoins divers des associations de locataires bien organisés et de propriétaires individuels continuent de faire obstacle. Toutefois, les locataires des maisons de chambres sont très peu organisés si on les compare aux locataires d'appartements. Le RHO a réussi à réunir des fournisseurs de services, à améliorer les communications et à informer les fonctionnaires municipaux. On tente entre autres d'amener les agences à afficher et à partager l'information sur le site Web, mais il n'est pas facile de tenir à jour les documents électroniques et imprimés, les principaux coûts étant les salaires, le matériel informatique, la conception du site Web et les répertoires.

Étude de cas B : Aide pour la recherche de logements – Action Logement/Action Housing, Ottawa

L'organisme sans but lucratif Action Logement a été créé en 1989 pour aider les personnes et les familles à faible revenu à conserver leur logement et à trouver un logement convenable. Un conseil d'administration bénévole surveille un effectif de 10 personnes plus des stagiaires étudiants. Il compte environ 1 800 dossiers et ce nombre augmente à la fin de l'été de même qu'à l'approche de l'hiver et de l'année scolaire. Les conseillers offrent une aide directe en examinant les petites annonces des journaux ou en remplissant une demande au Registre de logement social. Cependant, avec plus de 13 000 demandes et une liste d'attente de cinq à sept ans pour le logement subventionné, le Registre fait face à une demande croissante.

Action Logement tient une base de données par adresse de bâtiment et est associé à la clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa pour examiner les demandes au Tribunal du logement. Beaucoup de clients sont envoyés par des refuges d'urgence et deux conseillers se rendent dans les localités voisines pour aider les clients, dont beaucoup ont des problèmes : difficultés linguistiques, faible revenu, pas de téléphone, pas de cosignataires de bail ou discrimination en raison de leur statut d'immigrant ou de réfugié. Action Logement reçoit de l'argent de divers paliers de gouvernement et de ses campagnes de financement; cependant, les conseillers consacrent bénévolement beaucoup de temps à fournir des services d'interprétation à des rencontres de locateurs et de locataires. La médiation est assurée gratuitement par le Service de médiation locateurs/locataires d'Ottawa-Carleton qui est le sujet de la prochaine étude de cas.

Le personnel tente de trouver des logements sûrs, abordables et convenables, mais les propriétaires hésitent à loger des clients à faible revenu. La demande des clients continue de croître, les taux d'inoccupation et les loyers ont subi des hausses spectaculaires au cours de la dernière année. Certains grands propriétaires indiquent qu'il faut un revenu de 35 000 $ à 50 000 $ pour avoir les moyens d'habiter leurs logements. Le manque de temps et de conseillers parlant couramment les deux langues officielles nuit au service. Un site Web, utilisé jusqu'à l'an dernier par le public et les refuges, devrait être remis en service si les ressources financières le permettent. Action Logement a pu constater qu'il est préférable que ce soit un organisme sans but lucratif plutôt qu'un organisme gouvernemental qui assure les services aux ménages à la recherche d'un logement. L'apport de la collectivité et la participation de bénévoles sont essentiels à la réussite et la meilleure façon d'y parvenir est de recruter des étudiants de niveau universitaire ou collégial dans le cadre de leur programme d'études. Un financement suffisant et stable pour le personnel, le matériel et les locaux est essentiel.

Étude de cas C : Médiation – Service de médiation locateurs/locataires d'Ottawa-Carleton.

Issu d'un partenariat entre Action Logement et la Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa, ce service a été fondé en 1998. Des médiateurs qualifiés fournissent gratuitement des services objectifs de médiation, de conciliation et de négociation aux locateurs et aux locataires en vue de résoudre les conflits et d'éviter les expulsions. Traitant des lois, des droits et devoirs des deux parties, le service et son conseil d'administration se caractérisent par une vision communautaire, la neutralité, l'impartialité et l'éducation. Travaillant directement avec les

clients demandeurs, 12 médiateurs bénévoles formés tentent d'intervenir avant que le Tribunal du logement ne soit saisi de l'affaire. On prévoit des séances publiques de formation et de sensibilisation, financées par la Fondation Trillium, axées sur les grands immeubles locatifs et les ensembles de logements sociaux. Le service poursuit son travail d'information et de publicité par des articles dans les journaux locaux et en répondant aux préoccupations des gens du quartier relativement aux logements sociaux.

Il y a normalement de sept à 12 séances de médiation par mois, dans la plupart des cas entre propriétaire et locataire ou entre locataires. Quelque 80 % des séances de médiation se terminent par une entente après une séance de deux à trois heures. Précédemment, alors que les taux d'inoccupation étaient plus élevés, les locataires insatisfaits des maisons de chambres déménageaient, mais maintenant ils s'adressent à des médiateurs pour résoudre les conflits relatifs aux problèmes de tapage, de comportement, d'expulsion ou d'entretien. Beaucoup de clients sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, de sorte qu'il faut une démarche interdisciplinaire avec des travailleurs sociaux et d'autres soutiens. Cependant, les programmes de formation à la médiation coûtent cher et exigent beaucoup de temps. Le Service vit de fonds provenant de diverses sources, mais son financement n'est jamais garanti.

Les deux parties doivent accepter la médiation et doivent comprendre leurs droits et leurs devoirs. Des propriétaires se font tirer l'oreille. Beaucoup de locataires ont des antécédents de difficultés avec des propriétaires. Il y a souvent eu escalade du litige avant qu'on ait recours à la médiation. Il faut des efforts de sensibilisation aux avantages réciproques d'une intervention hâtive. Le manque de bénévoles compétents, le coût et la durée de la formation et le manque de fonds pour la traduction et l'interprétation sont autant d'obstacles. On prévoit que le nombre de places dans les maisons de chambres augmentera dans la région d'Ottawa, de même que les demandes de services de médiation. Les activités du Service peuvent être reproduites dans d'autres centres à la condition de disposer de ressources financières suffisantes, d'une réserve de médiateurs qualifiés, de participants bien disposés, d'une impartialité reconnue et d'efforts de sensibilisation pour encourager une médiation hâtive.

Étude de cas D : Développement communautaire – Portland Hotel Society, Vancouver

Fondée à l'origine pour répondre aux besoins des résidents de l'ancien hôtel Portland, un SRO, la Société a décidé de construire et d'exploiter un bâtiment (le nouvel hôtel Portland) et d'administrer trois autres ensembles de logements. Les fonds provenaient du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) de la SCHL. Les résidents du Portland avaient besoin d'un logement permanent, abordable, sûr et salubre ainsi que d'un réseau de services de santé et de soutien comme des programmes de soins infirmiers et de désintoxication offerts sur place pour les aider à être autonomes. En 1991, la ville voulait fermer l'ancien hôtel et le propriétaire voulait le vendre à un promoteur, mais une association communautaire, la Downtown Eastside Residents Association (DERA), a obtenu un délai de 10 ans pour retarder la démolition et construire un nouvel immeuble. La consultation des résidents a révélé que les locataires souffrant de problèmes de santé mentale ne pouvaient pas vivre dans des appartements autonomes et préféraient des petits logements. Beaucoup étaient incapables de se préparer des repas et avaient recours à des soupes populaires, de sorte qu'une cuisine communale était suffisante. Les couples préféraient un appartement d'une chambre. La majorité des logements aménagés comportent une salle de bains privée et il y a quelques studios avec cuisinette. Les résidents ont été déménagés de l'ancien hôtel Portland, qui était en mauvais état, dans le nouvel hôtel Portland.

Le personnel de la Portland Hotel Society se compose de 40 personnes à plein temps et 25 en disponibilité. Leur formation et leur flexibilité leur permettent d'assurer un « asile » 24 heures sur 24 aux personnes socialement aliénées. L'objectif fixé est « zéro expulsion » et on tente de trouver une solution de rechange avant d'expulser un locataire. Le succès de la société s'explique par la collaboration de plusieurs organismes gouvernementaux, s'occupant notamment de logement, de santé ou de développement social, ainsi que du ministère du procureur général. Les nouveaux locataires proviennent d'autres SRO, d'institutions, de refuges et de la rue. Étant incapables de vivre dans de grands locaux ne convenant pas à leur santé et à leurs capacités, ils choisissent délibérément de vivre en chambre. Le nouvel hôtel Portland loge uniquement des personnes seules éprouvant des besoins impérieux de logement (à faible revenu) difficiles à loger et des couples éprouvant de graves problèmes mentaux, physiques ou de toxicomanie. La société prévoit poursuivre les programmes actuels et négocier l'achat d'autres ensembles de logements à mesure qu'ils seront offerts sur le marché. La rénovation de SRO existants exige un investissement important mais réduit les frais de fonctionnement.

Le financement, la formation et le soutien du personnel sont essentiels à la réussite des démarches particulières de la société. Il est difficile d'obtenir des fonds pour les programmes destinés aux résidents : arts, acupuncture,

excursions de camping et aliments pour les repas communautaires. Les demandes de fonds devraient toujours prévoir le financement d'un programme de repas. Avec un logement approprié et les soutiens nécessaires, même les personnes difficiles à loger peuvent trouver à se loger de façon stable, à un coût beaucoup moindre que le cercle vicieux rue-prison-hôpital. La bonne forme d'habitation et les soutiens nécessaires peuvent briser le cycle de l'itinérance. En écoutant les résidents, la société a conçu un nouveau bâtiment comportant les aménagements nécessaires et conservé l'ancien hôtel Portland en vue de rénovations futures. Le financement et la coopération entre les divers partenaires et gouvernements sont essentiels dans de tels projets, tout comme un bon lobbying devant permettre d'obtenir des fonds pour d'autres SRO.

Étude de cas E : Programmes de remise en état – Edmonton Safe Housing Committee

Ce projet de démonstration consistait à rénover une maison de 21 chambres du centre-ville avec salles de bains partagées en utilisant les normes de l'Association pour la préservation et ses techniques (APT) au lieu du Code national du bâtiment et des normes municipales. L'organisme sans but lucratif a reçu une subvention ACT (Abordabilité et Choix Toujours) pour élaborer des normes moins coûteuses de sécurité des habitations en guise d'équivalents des codes standard du bâtiment. Les objectifs de ce projet de démonstration de 1993 étaient de rédiger de nouvelles normes de sécurité et de salubrité, d'évaluer l'immeuble en cause, de le rénover, de former les inspecteurs, puis de modifier et d'évaluer les normes en plus de dégager un consensus parmi les propriétaires. Dans le cadre du projet, le comité a fixé des niveaux minimaux de salubrité et de sécurité pour les bâtiments résidentiels de six étages ou moins comprenant trois logements ou plus. Ces normes ont été adoptées en 1994 et s'appliquent maintenant à la majorité des maisons de chambres, surtout celles qui ont été aménagées à partir de maisons individuelles. Le projet proprement dit a connu une série d'étapes : rédaction des normes, consultation des intervenants, préparation des plans et évaluation des résultats.

Le projet visait les logements locatifs inférieurs aux normes et était centré sur une démarche coordonnée d'inspection faisant appel aux services municipaux de l'urbanisme, de l'aménagement, des finances, de l'énergie, des incendies, de la santé publique et du contentieux. Il n'était pas possible pour tous les propriétaires d'amener leur immeuble au niveau des normes actuelles, de sorte que le comité a poursuivi le programme d'inspection coordonnée tout en travaillant à élaborer de nouvelles directives pour la modernisation des logements collectifs. Les nouvelles normes ont été appliquées dans l'immeuble de 21 chambres faisant l'objet du projet pilote et on a comparé les coûts avec des projets de rénovation PAREL semblables. Pour les petits immeubles de la « Division A » (maximum de trois étages, moins de 10 occupants et un propriétaire résident), les normes élaborées par le comité étaient trop coûteuses. Il était peu probable que les propriétaires puissent récupérer les coûts des augmentations de loyer imputées aux locataires à faible revenu. Cependant, les normes étaient utiles pour les bâtiments logeant plus de 10 personnes. Le coût total du projet de démonstration était de 50 000 $, soit 2 831 $ par logement, alors que le coût des rénovations du PAREL était de 9 476 $ par logement. Les normes de rechange permettaient de moderniser un immeuble pour le tiers ou la moitié du coût des normes ordinaires. Et la réaction des locataires à leur nouveau milieu de vie était positive.

Le projet a démontré qu'il est possible de réaliser une modernisation pratique et économique et qu'un ensemble juste et concis de normes de sécurité, d'occupation, de salubrité et de modernisation était acceptable pour les propriétaires du centre-ville. Les normes de sécurité des habitations sont maintenant appliquées pour tous les logements collectifs de six étages et moins dans la ville d'Edmonton. Elles fonctionnent le mieux dans les grands bâtiments avec une gestion active et un bon entretien. Les restrictions de personnel empêchent le maintien d'un système coordonné d'inspection. L'entretien laisse toujours à désirer dans certains immeubles, mais le problème est décelé par les plaintes des locataires. Certains immeubles doivent être inspectés fréquemment et on envisage un système d'amendes pour les propriétaires qui exploitent des immeubles non sécuritaires, avec des ordonnances d'effectuer des travaux visant les bâtiments et non les propriétaires. Une seule des nouvelles normes a été modifiée et on exige maintenant du bois traité sous pression ou de l'acier pour les escaliers d'évacuation extérieurs.

Étude de cas F : Légalisation de logements existants - Projet pilote Parkdale, Toronto

Ce projet visait de grandes maisons individuelles qui avaient été transformées en maisons de chambres et en mini-studios mais n'avaient jamais reçu de permis d'exploitation. Un mini-studio est un mini-appartement avec une salle de bains et un coin cuisine, alors que dans les maisons de chambres les salles de bains et les cuisines sont partagées. Même s'il y avait eu beaucoup de conversions, la

construction de maisons de chambres était interdite dans le secteur Parkdale depuis 1978. Les permis devaient faire en sorte que l'entretien des immeubles assure la sécurité. Beaucoup de propriétaires n'avaient pas demandé de permis pour ne pas avoir à se conformer au code du bâtiment en raison du coût que cela aurait entraîné ainsi que de la réduction du nombre de logements. Les voisins s'inquiétaient de la valeur de leur propriété, mais les locataires hésitaient à se plaindre, craignant de ne plus avoir d'endroit où se loger. Le projet visait à conserver les logements tout en assurant le respect des règlements et des codes du bâtiment et de protection contre l'incendie.

Une inspection de porte à porte a permis de repérer quelque 250 immeubles. Les fonctionnaires municipaux ont rencontré des résidents, des propriétaires, des associations communautaires et des services sociaux. Il y a eu des séances de médiation. Des réunions communautaires ont permis de consulter les intéressés. Des logements jugés trop petits et inacceptables étaient considérés comme des milieux de vie acceptables par les locataires. Des propriétaires désireux de légaliser leur immeuble commençaient par soumettre une demande avec des plans, on procédait à une inspection et les services du bâtiment et des incendies examinaient les plans. Le propriétaire recevait une liste détaillée des améliorations à apporter et un échéancier pour les travaux. La personne qui avait fait la première inspection procédait à une inspection finale et si le résultat était satisfaisant, la modification de zonage était accordée et le propriétaire demandait un permis pour exploiter l'immeuble. L'avocat général de la ville a fourni des conseils juridiques au projet pilote et les conseillers municipaux ont accordé leur appui. Tout au long du processus, les propriétaires traitaient toujours avec la même personne-ressource.

Le premier obstacle était de fixer de nouvelles normes pour l'incendie, la sécurité, le zonage et la construction. Les normes relatives au stationnement et à la taille minimale des terrains ont été modifiées dans certains cas selon que les rénovations dataient d'avant 1978 ou d'entre 1978 et 1996. La sensibilisation communautaire et la participation étaient mises en évidence. Le programme constituait un moyen d'encourager les propriétaires à se conformer aux normes. Un permis d'exploiter l'immeuble comme maison de chambres ou mini-studios facilite l'obtention du financement ou la vente de l'immeuble. En général, les propriétaires ont dépensé entre 10 000 $ et 20 000$ par immeuble pour les rénovations, certains ayant présenté une demande au PAREL pour couvrir les coûts. Le programme est nouveau et moins de 50 immeubles ont été rénovés, mais il faudra faire le suivi de la délivrance des permis, des inspections et de l'entretien. Le programme peut s'appliquer à d'autres secteurs de la ville et à d'autres collectivités; toutefois, il exige un engagement à long terme sur le plan des effectifs municipaux et une collaboration entre les services.

Étude de cas G : Logement supervisé – Supportive Housing Coalition (SHC), Toronto

Fondée en 1982, cette coalition sans but lucratif offre des logements permanents sûrs et abordables, dont 16 maisons de chambres, pour consommateurs-survivants de soins de santé mentale à 40 endroits dans la ville. Un sondage réalisé en 1999 auprès des locataires a révélé que 31 % d'entre eux habitaient leur logement depuis deux à cinq ans et 25 % depuis cinq à 10 ans. La liste d'attente est actuellement de 10 ans, et donc fermée, mais les locataires éventuels peuvent s'adresser à 26 organismes affiliés, dont les exigences d'admissibilité varient. Les fonds proviennent de diverses sources. Tous les locataires sont encouragés à participer à la collectivité et ils doivent être citoyens canadiens, ne pas devoir de loyer, ne pas posséder de maison et être autonomes avec des services de soutien. Le tiers des 15 membres du conseil d'administration sont des locataires. Sans fournir d'aide à plein temps, les travailleurs de la coalition aident les locataires par divers moyens : conseils, renvois, organisation de la routine quotidienne, aide pour le ménage, réunions de quartier, occasions d'emploi et stratégies de résolution de problèmes. Le rapport est d'un travailleur pour 90 ménages. Les projets futurs comporteront uniquement des studios, certains avec coin cuisine. La SHC a constaté que ces logements sont ceux qui fonctionnent le mieux pour la plupart des personnes seules. Cependant, beaucoup de résidents ne peuvent ou ne veulent pas préparer leurs propres repas, de sorte qu'il y aura une cuisine communautaire à chaque étage. Les résidents désirent toutefois leur propre salle de bains avec douche, et parce que beaucoup de médicaments rendent sensible à la chaleur, la climatisation est nécessaire, de même qu'un lieu de récréation commun. Il y aura supervision, mais pas 24 heures sur 24, une équipe volante de santé mentale assurant une permanence.

La coalition relogera les 5 % des locataires qui ne peuvent être autonomes, mais ils pourraient emménager dans une maison de chambres en attendant une place appropriée. Toutefois, le partage non surveillé des salles de bains et des cuisines est une source fréquente de conflits entre les résidents et cause souvent des dommages excessifs aux actifs, de sorte que la coalition voudrait transformer les maisons de chambres en pensions supervisées. Les pensions sont aussi un excellent logement de transition pour ceux qui étaient auparavant sans abri.

Si plusieurs des immeubles de la SHC représentent diverses formes de cohabitation, trois facteurs militent contre l'aménagement de nouvelles maisons de chambres : l'abordabilité, la présence obligatoire de personnel 24 heures sur 24 et le fait que cette sorte de logement ne convient pas à la clientèle. Le contact étroit dans les maisons de chambres et le roulement élevé des résidents augmentent le stress et donnent lieu à des problèmes de comportement, à du vandalisme et à une augmentation des coûts d'entretien. C'est pourquoi la coalition cherche à transformer certaines maisons de chambres en foyers, avec un membre du personnel sur place, ou à céder ces immeubles à contrat à des organismes extérieurs de soutien. La coalition a constaté qu'une sensibilisation du public s'impose pour faire accepter ces logements par la collectivité et mesure sa réussite à ce jour d'après la durée du séjour des résidents, leur capacité de payer le loyer à temps et d'entretenir leur logement.

Conclusions

Plusieurs initiatives peuvent réussir à maintenir le parc existant de maisons de chambres et de SRO, à stabiliser l'occupation et à améliorer la qualité de vie des locataires. La controverse se poursuit quant à savoir s'il faut convertir les logements en appartements autonomes ou bien conserver les anciens logements ou en créer de nouveaux. Dans le cas des clients qui ont des problèmes de santé mentale, les SRO sont préférables aux logements de groupe, sauf s'il y a surveillance ininterrompue. Les pressions pour le réaménagement en maisons individuelles, hébergement touristique ou logements d'étudiants ont entraîné une perte de maisons de chambres et de SRO offrant un logement permanent et abordable. Les locataires se disent satisfaits de petits logements comme les mini-studios, les trouvant « vivables » pourvu que la sécurité et l'entretien soient suffisants. Les locataires préfèrent des SRO avec salle de bains mais sans coin cuisine. Toutefois, il faut plus qu'une chambre. Les collectivités ont mis au point des programmes de logement supervisé comportant des initiatives de sensibilisation, la médiation, la facilitation et la résolution de conflits. De nouvelles normes et des inspections coordonnées ont réussi à améliorer l'état de nombreux logements. Dans l'ensemble, le secteur des maisons de chambres et des SRO joue un rôle important dans le marché des « difficiles à loger ».

Directeur de projet : Anna Lenk

Consultants de recherche : The Starr Group Inc.

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.cmhc-schl.gc.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La SCHL se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

61170